



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



15064/13

(OR. en)

PRESSE 427
PR CO 53

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3267e session du Conseil

Affaires étrangères

Luxembourg, le 21 octobre 2013

Présidente

Catherine Ashton

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

15064/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a débattu des derniers développements concernant la **crise syrienne**. Il reste extrêmement préoccupé par la dégradation de la situation en Syrie, qui rend plus urgente la nécessité de mettre fin à toutes les violences ainsi qu'aux souffrances de la population syrienne. Seule une solution politique débouchant sur une Syrie unie, démocratique et sans exclusive pourra mettre fin à la terrible effusion de sang et aux graves violations des droits de l'homme.*

Le Conseil s'est félicité de l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-Moon, en faveur de l'organisation d'une conférence de paix à Genève avant la fin novembre. Il a appelé instamment toutes les parties au conflit à répondre positivement à cet appel et à se déclarer publiquement favorables à une transition politique crédible, fondée sur la pleine mise en œuvre du communiqué de Genève.

*Le Conseil a fait le point sur les développements intervenus dans le Partenariat oriental mis en place par l'UE, dans la perspective du sommet du **Partenariat oriental** qui aura lieu les 28 et 29 novembre à Vilnius.*

À l'occasion de ce sommet, deux accords d'association pourraient être paraphés, l'un avec la République de Moldavie, l'autre avec la Géorgie, et l'accord avec l'Ukraine pourrait être signé. Les ministres ont procédé à un échange de vues afin d'évaluer où en était l'Ukraine dans la mise en œuvre des conditions permettant la signature de l'accord d'association UE-Ukraine. D'ici le sommet, une action déterminée, assortie de résultats concrets, doit être entreprise dans trois domaines: les élections législatives de 2012 doivent respecter les normes internationales; il faut s'attaquer au problème de la justice sélective et faire en sorte qu'il ne se pose plus; enfin, les réformes définies d'un commun accord dans le programme d'association doivent être mises en œuvre.

*Au cours du déjeuner, les ministres ont rencontré Daw Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix et dirigeante de l'opposition **au Myanmar/en Birmanie**; ils ont discuté de la manière de soutenir les réformes démocratiques dans le pays. Un groupe de travail, auquel participeront des représentants de l'UE et des entreprises actives au Myanmar/en Birmanie, doit se réunir en novembre dans le but de permettre à l'UE d'offrir un soutien global pour la transition vers la démocratie.*

Le Conseil a également adopté des conclusions sur le Yémen, la Bosnie-Herzégovine et la République centrafricaine.

SOMMAIRE¹**PARTICIPANTS..... 4****POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Partenariat oriental 6

Voisinage méridional 6

– Égypte..... 6

– Syrie 7

– Libye 11

Myanmar/Birmanie 11

AUTRES POINTS APPROUVÉS*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Relations avec la Serbie..... 12

– Bosnie-Herzégovine 12

– Yémen 13

– Coopération de l'UE avec l'Égypte 14

– République centrafricaine..... 14

– Guinée - mesures restrictives..... 16

– Soutien à l'Agence internationale de l'énergie atomique 16

– Politique de l'UE destinée à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive 16

– Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie..... 17

DÉCISIONS PRISES PAR LA PROCÉDURE ÉCRITE

– Révision des prévisions relatives aux ressources propres 17

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

M^{me} Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Dirk WOUTERS

Représentant permanent

Bulgarie:

M. Kristian VIGENIN

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Jan KOHOUT

Ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre fédéral des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Evangelos VENIZELOS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. Gonzalo DE BENITO SECADES

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

France:

M. Laurent FABIOUS

Ministre des affaires étrangères

Croatie:

M^{me} Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M^{me} Emma Bonino

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDES

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Christian BRAUN

Représentant permanent

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. George VELLA

Ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Bruno MAÇÃES

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Roumanie:

M. George CIAMBA

Secrétaire d'État aux affaires européennes

Slovénie:

M. Karl ERJAVEC

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

.....

Commission:

M. Andris PIEBALGS

Membre

M. Štefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Partenariat oriental

Le Conseil a fait le point sur les développements intervenus dans le **Partenariat oriental** mis en place par l'UE, dans la perspective du sommet du Partenariat oriental qui aura lieu les 28 et 29 novembre à Vilnius.

À l'occasion de ce sommet, deux accords d'association pourraient être paraphés, l'un avec la République de Moldavie, l'autre avec la Géorgie, et l'accord avec l'Ukraine pourrait être signé. Les ministres ont procédé à un échange de vues afin d'évaluer où en était l'Ukraine dans la mise en œuvre des conditions permettant la signature de l'accord d'association UE-Ukraine. Une action déterminée, assortie de résultats concrets, doit être entreprise dans trois domaines: les élections législatives de 2012 doivent respecter les normes internationales; il faut s'attaquer au problème de la justice sélective et faire en sorte qu'il ne se pose plus; enfin, les réformes définies d'un commun accord dans le programme d'association doivent être mises en œuvre.

Voisinage méridional

– Égypte

Le Conseil a discuté de la situation en Égypte, après que la Haute Représentante lui eut fait un compte rendu du voyage qu'elle a effectué récemment au Caire. Voir les [observations](#) de la Haute Représentante à l'issue du Conseil des affaires étrangères.

– *Syrie*

Le Conseil a procédé à un débat approfondi sur l'évolution de la crise syrienne, et notamment sur les efforts entrepris pour qu'une solution politique puisse être apportée au conflit, pour que les armes chimiques présentes en Syrie puissent être détruites et pour qu'une réponse soit apportée à la situation humanitaire.

Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE reste extrêmement préoccupée par la détérioration de la situation en Syrie, qui rend encore plus urgente la nécessité de mettre fin à toutes les violences ainsi qu'aux souffrances de la population et de trouver une solution politique qui réponde aux légitimes aspirations des Syriens. L'UE condamne le recours à la force sans précédent par le régime. Elle condamne en outre la poursuite des violations généralisées et systématiques du droit humanitaire international et des droits de l'homme en Syrie, notamment les attaques de plus en plus fréquentes contre des communautés religieuses et ethniques. Seule une solution politique débouchant sur une Syrie unie, démocratique et sans exclusive pourra mettre fin à la terrible effusion de sang et aux graves violations des droits de l'homme.

2. L'UE se félicite de l'appel lancé par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, en faveur de l'organisation d'une conférence de paix à Genève avant la fin novembre. Elle appelle instamment toutes les parties au conflit à répondre positivement à cet appel et à se déclarer publiquement favorables à une transition politique crédible fondée sur la pleine mise en œuvre du communiqué de Genève. L'UE répète que l'objectif de la conférence doit être l'établissement rapide, sur la base du consentement mutuel, d'un organe de gouvernement transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs et contrôlant toutes les institutions de l'État et de sécurité. L'UE considère en outre que, conformément au communiqué de Genève, les parties devront se mettre d'accord, au cours de la conférence, sur des mesures claires et irréversibles ainsi que sur un calendrier serré pour la transition politique. Les participants internationaux à la conférence de Genève 2 devraient se conformer aux principes énoncés dans le communiqué de Genève.

L'UE appelle l'opposition à s'unir et à participer activement à la conférence, et elle encourage la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne à jouer un rôle moteur au cours des négociations. L'UE est prête à continuer de dialoguer avec la coalition et à soutenir celle-ci dans les efforts qu'elle mène à cet effet ainsi que dans ses relations avec la communauté internationale en général.

3. L'UE a condamné unanimement et avec la plus grande fermeté l'atroce attaque à l'arme chimique perpétrée le 21 août. Cette attaque constitue non seulement une violation flagrante du droit international, mais aussi un crime contre l'humanité et un crime de guerre en application du statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Ces crimes, ainsi que les autres atrocités, violations des droits de l'homme et abus en la matière, doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables ainsi que les commanditaires devront répondre de leurs actes. L'UE affirme une nouvelle fois que de telles violations, y compris celles commises en recourant à des armes chimiques et conventionnelles ou par d'autres moyens, ne sauraient rester impunies et rappelle que le Conseil de sécurité de l'ONU peut à tout moment saisir la CPI de la situation en Syrie, comme le demande la Suisse dans la lettre adressée au Secrétaire général en date du 14 janvier 2013.

L'UE est vivement préoccupée par le nombre croissant d'acteurs non étatiques extrémistes et étrangers qui participent aux combats en Syrie, qui contribue à alimenter le conflit et constitue une menace pour la stabilité régionale. L'UE appelle toutes les parties concernées à cesser de soutenir ces groupes.

4. L'UE a salué la décision du Conseil exécutif de l'OIAC et la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité de l'ONU du 27 septembre, par lesquelles il a été décidé que la République arabe syrienne doit éliminer tous les équipements et matières liés aux armes chimiques au cours du premier semestre de 2014. La République arabe syrienne doit à présent respecter toutes ses obligations de la façon la plus complète, avec diligence et en toute transparence. L'UE appelle toutes les parties à permettre aux inspecteurs d'accéder sans entraves et sans restrictions à l'ensemble des sites. L'UE apporte un soutien concret pour que la mission conjointe OIAC-ONU puisse exécuter les tâches importantes et urgentes qui sont les siennes, et est prête à envisager un renforcement de son aide.
5. En tant que principal donateur, l'UE réaffirme qu'elle est déterminée à continuer de fournir à la population syrienne une assistance, notamment humanitaire, qui s'élève maintenant à près de 2 milliards d'euros, et marque son accord sur les messages communs sur les aspects humanitaires de la crise en Syrie, qui figurent en annexe. Tout doit être fait pour garantir que l'aide humanitaire parvienne à toutes les personnes qui en ont besoin en Syrie et pour qu'un accès complet soit accordé aux agences d'aide humanitaire. L'UE a salué la déclaration du 2 octobre 2013 du président du Conseil de sécurité concernant la situation humanitaire en Syrie (S/PRST/2013/15). Elle doit être pleinement mise en œuvre et l'UE salue les efforts entrepris dans ce sens par l'ONU et, en particulier, le BCAH. L'ensemble des parties, en particulier les autorités syriennes, doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir à l'aide humanitaire un accès sûr et sans entraves aux populations qui en ont besoin sur tout le territoire syrien, y compris à travers les lignes de front et les frontières des pays voisins. L'UE appelle toutes les parties au conflit à appliquer des cessez-le-feu locaux afin de faciliter le travail humanitaire et à respecter toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international.

L'UE se déclare vivement préoccupée par le sort des millions de déplacés internes et de réfugiés, et rend hommage aux pays qui maintiennent leurs frontières ouvertes afin d'offrir aux réfugiés un abri sûr. L'UE réaffirme sa volonté de répondre aux besoins humanitaires en Syrie et dans les pays voisins. Elle est consciente que la situation dramatique des réfugiés qui affecte les pays limitrophes est également de plus en plus préoccupante pour les pays qui se trouvent au-delà du voisinage immédiat de la Syrie et a des répercussions sur ces régions.

6. Pour faciliter un règlement effectif de la crise, l'UE restera en contact avec la coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne et continuera de la soutenir, y compris dans les régions qui sont sous son contrôle. L'UE salue la création du fonds pour le redressement de la Syrie (Syrian Recovery Trust Fund) par le Groupe des amis du peuple syrien; il s'agit d'une mesure importante pour assurer que l'aide dont la population de ce pays a besoin lui parvient correctement.
7. L'UE partage la vision d'une Syrie capable de répondre aux attentes légitimes de la population, qui demande la mise en place d'un système politique libre, ouvert et sans exclusive, auquel tous les Syriens seront associés, dans lequel ils jouiront de droits égaux, quelles que soient leur origine, leur appartenance, leur religion et leurs croyances, et dans lequel le rôle important que jouent les femmes dans la société sera reconnu."

MESSAGES COMMUNS DE L'UE SUR LES ASPECTS HUMANITAIRES DE LA CRISE EN SYRIE

1. Il faut soutenir tous les efforts déployés pour faciliter un accord au Conseil de sécurité des NU sur la nécessité d'un accès humanitaire sans entraves et du respect intégral du droit humanitaire international.
2. Le BCAH joue un rôle central dans la coordination de l'aide humanitaire et il faut saluer et soutenir les pistes présentées par la sous-secrétaire générale/coordinatrice de l'aide d'urgence au Conseil de sécurité des NU, qui vont tout à fait dans le sens des conclusions du Conseil des affaires étrangères du 27 mai 2013, en particulier leurs points 4 et 5 (respect du droit humanitaire international, protection des civils, personnel médical, frontières ouvertes).
3. Il faut souligner le caractère impératif et urgent des éléments suivants:
 - Toutes les parties au conflit sont tenues de respecter toutes les dispositions du droit humanitaire international ainsi que les obligations qui leur incombent en matière de protection des civils, et elles devront rendre compte de leurs manquements à ce niveau. Aucune partie ne peut montrer la moindre tolérance à l'égard des meurtres, des mutilations et des enlèvements d'enfants et du recrutement d'enfants par des groupes armés, ni à l'égard des violences sexuelles ou à caractère sexiste, compte tenu des risques particuliers auxquels sont exposés les femmes et les enfants.

- Toutes les parties doivent assurer la sécurité et la protection de tous les travailleurs humanitaires et de tout le personnel médical. Elles devraient faciliter le libre passage des fournitures médicales vers toutes les zones et protéger l'ensemble des installations médicales et des ambulances.
 - La Syrie devrait donner l'autorisation nécessaire pour que les opérations humanitaires puissent être renforcées à l'intérieur du pays et toutes les parties doivent faciliter l'accès sans entraves des travailleurs humanitaires aux personnes qui en ont besoin partout en Syrie par tous les moyens possibles, y compris l'assistance transfrontalière en fonction des nécessités opérationnelles.
 - Tous les pays voisins devraient être encouragés à maintenir leurs frontières ouvertes, ou à les rouvrir, afin d'offrir un lieu sûr et une égalité de traitement aux réfugiés, y compris aux réfugiés palestiniens. Pour leur part, tous les pays donateurs devraient, conformément aux principes du partage des charges, honorer les promesses qu'ils ont déjà faites et, compte tenu de la charge immense et des risques qui pèsent sur les pays voisins, continuer à les aider financièrement afin que ces pays d'accueil puissent satisfaire les besoins humanitaires croissants des réfugiés. Toutes les parties devraient faciliter la fourniture de l'aide sur la base d'un cadre réglementaire transparent, efficace et susceptible de s'adapter aux circonstances.
 - Une stratégie régionale doit être élaborée pour renforcer les liens entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement dans la région, en association avec les acteurs du développement et les institutions financières internationales, une des grandes priorités étant de renforcer les capacités locales afin de pouvoir faire face aux besoins essentiels des réfugiés et des populations locales touchées par le conflit.
 - L'assistance humanitaire doit être acheminée d'une manière qui respecte pleinement les principes humanitaires de neutralité, d'indépendance et d'impartialité.
4. Compte tenu de l'urgence de la situation et des importantes contraintes financières, il est primordial que l'aide soit à la fois efficiente et efficace. Il faut soutenir vigoureusement l'action déployée par le BCAH pour faire en sorte que tous les partenaires actifs sur le terrain communiquent des informations régulières et précises, notamment sur les besoins humanitaires, les opérations en cours et les lacunes identifiées. Il faut exhorter tous les partenaires de l'UE et de ses États membres dans le domaine humanitaire à renforcer le suivi de leurs opérations, à participer à des mécanismes de coordination et à s'échanger des données opérationnelles, autant que faire se peut. Il faudrait accéder à la demande d'acteurs de terrain de ne pas dévoiler publiquement certaines informations, afin de ne pas mettre en danger des membres locaux et internationaux de leurs équipes.
5. L'UE et ses États membres devraient davantage s'efforcer de coordonner leur action, sur le plan tant stratégique qu'opérationnel, afin d'éviter les redondances et de faire preuve de plus de cohérence et de complémentarité. La Commission prendra des mesures pratiques à cet effet.

– *Libye*

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la Libye, compte tenu des événements récents. Voir les [observations](#) de la Haute Représentante à l'issue du Conseil des affaires étrangères.

Myanmar/Birmanie

Dans la perspective du déjeuner avec Daw Aung San Suu Kyi, le Conseil a été informé de l'état des préparatifs en vue de la réunion du groupe de travail UE - Myanmar/Birmanie qui doit se tenir du 13 au 15 novembre à Yangon et à Naypyidaw, et a discuté des réformes en cours au Myanmar/en Birmanie.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec la Serbie

Le Conseil a adopté la position de l'UE pour la première réunion du Conseil de stabilisation et d'association UE-Serbie, qui doit se tenir le 21 octobre à Luxembourg.

Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil rappelle ses conclusions de juillet 2013. Il est vivement préoccupé par le fait que la troisième réunion du dialogue de haut niveau sur le processus d'adhésion, qui a eu lieu en octobre 2013, n'a pas produit les résultats escomptés, et notamment par le fait que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine persistent à ne pas mettre en œuvre l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Sejdić/Finci.

Le Conseil soutient sans réserve les efforts de médiation menés par le représentant spécial/chef de délégation de l'UE et la Commission à propos de cette question. Il souligne que c'est aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine qu'il incombe de réaliser les progrès nécessaires. Il souligne que l'absence actuelle de solution dans l'affaire Sejdić/Finci empêche la Bosnie-Herzégovine de continuer à progresser sur la voie de son rapprochement avec l'UE. Le Conseil examinera cette question lors de sa session de novembre.

Le Conseil se félicite que l'opération Althea se poursuive dans le pays; elle fait porter l'essentiel de ses efforts sur le renforcement des capacités et la formation, tout en restant à même d'apporter une contribution à la capacité de dissuasion des autorités de la Bosnie-Herzégovine, si la situation devait l'exiger. Dans ce contexte, le Conseil confirme, dans le cadre de la stratégie globale de l'UE à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, que l'UE est prête à continuer de jouer, à ce stade, un rôle militaire exécutif afin d'aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à maintenir le climat de sécurité, en vertu d'un nouveau mandat de l'ONU.

Il répète qu'il est d'accord pour que l'opération fasse l'objet d'une évaluation régulière, notamment sur la base de la situation sur le terrain, l'objectif étant de réaliser des progrès quant aux conditions devant lui permettre d'accomplir son mandat.

En même temps, l'UE encourage les autorités de la Bosnie-Herzégovine à intensifier, avec l'aide de la communauté internationale, les efforts qu'elles accomplissent pour s'attaquer à la question de l'élimination des munitions excédentaires et à d'autres questions en suspens.

Le Conseil réaffirme qu'il soutient sans réserve la perspective européenne d'une Bosnie-Herzégovine souveraine, unie et jouissant pleinement de son intégrité territoriale. Il rappelle l'importance qu'il accorde aux conclusions qu'il a adoptées en mars 2011, octobre 2011 et juin 2012."

Yémen

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne salue les progrès accomplis à ce jour par la conférence de dialogue national. Elle se félicite du rôle joué par le gouvernement de transition du Yémen qui, sous la direction du président Abd Rabo Mansour Hadi, a fait en sorte qu'un processus aussi difficile puisse se dérouler. À présent, l'UE invite instamment les délégués à tirer parti de la troisième session plénière qui s'est récemment ouverte pour parachever leurs travaux. L'accord sur les questions encore en suspens doit ouvrir la voie à l'adoption formelle et à une réelle mise en œuvre des recommandations formulées par la conférence de dialogue national, dont la conclusion des travaux marquera une étape essentielle dans le processus de transition au Yémen.
2. Conformément aux conclusions du Conseil du 24 juin 2013, l'UE réaffirme qu'il est important d'avancer avec détermination dans un processus de transition pacifique, sans heurts et ouvert qui permettra la tenue d'un référendum constitutionnel suivi d'élections législatives conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre. Elle réaffirme également qu'elle est prête à apporter son soutien à l'organisation d'élections ouvertes à tous, crédibles et transparentes au Yémen. L'UE invite toutes les parties à affronter les défis qui les attendent et à s'attaquer aux problèmes cruciaux qui se posent encore, notamment en ce qui concerne la forme du futur État, dans un esprit de pragmatisme et de compromis. L'UE exprime une nouvelle fois sa préoccupation au sujet des actes visant à porter atteinte ou à faire obstacle au processus de transition, ou à le faire échouer.
3. Parallèlement, l'UE encourage les autorités yéménites à mettre en œuvre sans retard les mesures de confiance adoptées en ce qui concerne les questions relatives au Sud, qui figurent dans les vingt points recommandés par le comité technique préparatoire de la conférence de dialogue national et dans les onze points approuvés par cette même conférence, de manière à renforcer, chez tous les citoyens yéménites, la confiance dans l'issue positive du processus de transition.
4. L'UE appelle en outre le gouvernement du Yémen à entreprendre les réformes qui s'imposent d'urgence et notamment à réduire la corruption dans le secteur public, à améliorer la gestion de l'administration publique (notamment par l'élimination des "travailleurs fantômes" dans les services civils et de sécurité), à prendre des mesures en vue d'une réforme progressive des subventions d'État dans un esprit de cohésion sociale et à mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes. L'UE invite également le gouvernement du Yémen à conclure un accord avec le Fonds monétaire international. Sans ces mesures, il ne pourra être question de reprise économique et d'amélioration de la situation humanitaire désastreuse qui prévaut au Yémen.

5. L'UE se déclare préoccupée par la fragilité des conditions de sécurité au Yémen et par l'augmentation du nombre d'attentats. L'UE condamne fermement l'attentat du 6 octobre à Sanaa, au cours duquel un membre du personnel de l'ambassade d'Allemagne a été tué. L'UE demande aux autorités yéménites de tout mettre en œuvre pour que la lumière soit faite sur cet incident et sur d'autres qui l'ont précédé et d'améliorer la sécurité à Sanaa et sur l'ensemble du territoire national. L'UE est également vivement préoccupée par la multiplication des enlèvements au Yémen, perpétrés notamment en vue d'obtenir des rançons destinées à renforcer des groupes terroristes. La sécurité est un facteur essentiel du succès de la transition au Yémen.
6. À cet égard, l'UE continuera de soutenir les efforts du gouvernement yéménite en vue d'améliorer la situation sur le plan de la sécurité. L'UE confirme sa volonté d'épauler les autorités et le peuple du Yémen dans les efforts entrepris en vue d'assurer un avenir meilleur pour leur pays."

Coopération de l'UE avec l'Égypte

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 4/2013 de la Cour des comptes concernant la coopération de l'UE avec l'Égypte dans le domaine de la gouvernance. Cliquez [ici](#) pour consulter le texte dans son intégralité.

République centrafricaine

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur la République centrafricaine:

- "1. L'Union européenne (UE) est vivement préoccupée par la situation en République centrafricaine (RCA) où l'insécurité et l'effondrement total de l'ordre public exposent les populations civiles, en particulier les enfants qui sont les plus vulnérables, à des graves atteintes aux droits de l'Homme. La situation humanitaire est alarmante: l'ensemble de la population est considérée en situation de risque grave.
2. L'UE soutient l'action résolue de l'Union africaine (UA), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la médiation régionale afin de contribuer de façon urgente à la stabilisation de la RCA, pays situé au carrefour de plusieurs zones fragilisées par des années de crise ou de conflit, par le braconnage, la présence de groupes armés étrangers, y compris l'Armée de résistance du Seigneur et par la montée de menaces terroristes transnationales. Elle encourage la mise en place opérationnelle urgente de la Mission Internationale de Soutien à la République Centrafricaine sous conduite africaine (MISCA) et dans ce contexte salue l'adoption de la Résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

3. L'UE rappelle l'importance qu'elle accorde à la protection des populations civiles, ainsi qu'au respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Il relève de la responsabilité première des autorités de la République centrafricaine de s'en acquitter. L'UE les exhorte à prendre des mesures tangibles pour rétablir au plus tôt l'État de droit, l'ordre public et la sécurité dans l'ensemble du pays, y compris pour garantir la mise en œuvre sans entraves et en toute sécurité de l'action humanitaire. Elle souligne également l'importance de mettre fin aux exactions, en particulier à l'encontre des enfants et des femmes, y compris la violence sexuelle, et au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats. L'UE presse les autorités de la transition de tout mettre en œuvre pour prévenir l'aggravation des tensions intercommunautaires et d'appuyer les initiatives tendant à les apaiser. Les responsables de violations des droits de l'Homme devront répondre de leurs actes devant la justice.
4. L'UE réitère son attachement aux accords de Libreville du 11 janvier 2013, et à la déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013, qui constituent la base d'une résolution politique pacifique de la crise en République centrafricaine. Elle appelle l'ensemble des autorités de transition à conduire de bonne foi et de manière inclusive le processus de transition jusqu'à la tenue, d'ici le début de l'année 2015, d'élections, répondant aux standards internationaux et aboutissant au rétablissement de l'ordre constitutionnel.
5. L'ampleur de la crise que traverse la République centrafricaine appelle une mobilisation internationale forte, rapide et coordonnée. L'UE salue les efforts déployés par les Nations Unies ainsi que la réunion à haut niveau consacrée à la crise humanitaire en RCA qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale de Nations Unies le 25 septembre à New York.
6. L'UE se félicite par ailleurs de la création, par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, d'un mandat d'expert indépendant sur la situation des droits de l'Homme en RCA. Elle encourage les autorités de transition centrafricaines à coopérer pleinement avec cet expert.
7. L'UE poursuivra son engagement déterminé dans le cadre d'une approche globale, à la stabilisation de la situation en RCA, y compris par un soutien financier à la MISCA. Le Conseil demande à cet égard à la Commission de prévoir la mobilisation urgente de la Facilité Africaine de Paix.
8. L'UE soutient l'action des Nations Unies sur place à travers le BINUCA, dont le mandat a été renforcé par la Résolution 2121 (2013) autour de trois priorités: la médiation politique et la préparation des élections, les droits de l'Homme et l'accès humanitaire.

9. L'UE est le premier bailleur en République centrafricaine. Elle fournit en particulier un appui humanitaire substantiel, qui a déjà été renforcé à deux reprises en 2013. Le Conseil salue et apporte son plein appui à l'action humanitaire de l'Union dans son ensemble en faveur des populations vulnérables de la RCA et à ses efforts de plaider pour sortir cette crise de l'oubli. L'UE reste résolue à appuyer les efforts des autorités de transition en vue de rétablir l'administration et d'en assurer le fonctionnement régulier et impartial.
10. L'UE continue son aide au développement en RCA, en particulier pour répondre aux besoins de la population. En raison de l'insécurité, certains projets ont dû être suspendus, d'autres sont ralentis ou réorientés pour mieux tenir compte de la situation actuelle. L'ensemble des projets reprendront à un rythme plus soutenu dès que la situation sécuritaire sur le terrain le permettra. La feuille de route de transition orientera des interventions complémentaires pendant la période de transition politique.
11. L'UE encourage les partenaires internationaux, y compris l'UA, à accroître leur soutien à la République centrafricaine et à appuyer les initiatives internationales pour accompagner le processus de transition dans le pays."

Guinée - mesures restrictives

Le Conseil a prorogé jusqu'au 27 octobre 2014 les mesures restrictives de l'UE à l'encontre de la République de Guinée. Les sanctions consistent en une limitation de l'accès au territoire de l'UE et en un gel des avoirs.

Soutien à l'Agence internationale de l'énergie atomique

Le Conseil a octroyé 8,05 millions d'euros du budget de l'UE pour soutenir les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les domaines de la sécurité nucléaire et de la vérification. Les fonds serviront à promouvoir l'universalisation des instruments internationaux de non-prolifération et de sécurité nucléaire, à améliorer la protection des matières et équipements présentant un risque en matière de prolifération et à renforcer les capacités des États en matière de détection du trafic des matières nucléaires et des autres matières radioactives et de lutte contre ce phénomène.

Politique de l'UE destinée à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive

Le Conseil a adopté des conclusions relatives à la poursuite d'une politique efficace de l'UE face aux nouveaux défis que présente la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs; le texte de ces conclusions peut être consulté [ici](#).

Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie

Le Conseil a adopté la deuxième partie du rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie (rapports par pays) - cf. document 15144/13. La première partie (rapports thématiques) a été adoptée le 6 juin 2013.

DÉCISIONS PRISES PAR LA PROCÉDURE ÉCRITE

Révision des prévisions relatives aux ressources propres

Par la voie d'une procédure écrite se terminant le 21 octobre, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 6, approuvant une révision des prévisions relatives aux ressources propres¹. Par rapport aux prévisions précédentes, le financement à partir des droits de douanes nets et des ressources propres fondées sur la taxe sur la valeur ajoutée diminue (- 4,0 milliards d'euros et - 383,8 millions d'euros, respectivement), tandis que le financement à partir des ressources propres fondées sur le revenu national brut et sur les amendes augmente (+ 3,1 milliards d'euros et + 1,2 milliard d'euros, respectivement).

¹ La délégation finlandaise a voté contre.